



# **RAPPORT EVALUATION DES CONTRATS SIGNES ENTRE LA FNPS ET LES MULTIPLICATEURS DE SEMENCES**

**Avril 2022**

## **PLAN**

- I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION
- II- OBJECTIFS
- III- METHODOLOGIE
- IV- RESULTATS
- V- CONCLUSION

## **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La Fédération Nationale des Producteurs de Semences du Bénin (FNPS-B) à travers l'opérationnalisation de ses deux axes d'orientations stratégiques que sont : (i) amélioration de l'offre de semences de qualité, (ii) amélioration de la gouvernance organisationnelle, institutionnelle et des conditions cadre adaptées, mène diverses actions parmi lesquelles la mise en place d'intrant de production semencière afin de contribuer efficacement à l'atteinte de cet objectif du gouvernement.

C'est dans ce cadre, qu'en partenariat avec le Projet Centres d'Innovations Vertes pour le secteur Agroalimentaire (ProCIVA), le Projet d'Appui Conseil aux Politiques Agricoles (ProACPA) et le Projet de Renforcement de l'infrastructure Qualité pour la filière du Soja (ProQUAL), la FNPS a mis en place, un dispositif de facilitation d'accès aux semences de qualité, engrais spécifiques, inoculas, emballages et matériels métrologiques, etc. au profit des multiplicateurs de semences. En vue de s'assurer sa pérennité, le dispositif est basé sur le développement de relations commerciales entre les différents acteurs concernés à savoir la FNPS et ses membres et les OP-CIV clientèle privilégiée des semences produites à travers le dispositif.

Pour renforcer les liens d'affaires, le ProCIVA et le ProACPA ont appuyé les OP dont la FNPS dans l'élaboration de modèle de memorandum d'entente et de contrats types. De son côté, le ProQUAL a accompagné le renforcement des capacités techniques des semenciers et mis à la disposition de la FNPS 19,77 tonnes de semences de base et de pré-base de soja à mettre à la disposition des multiplicateurs de semences à un prix subventionné. Dans la mise à disposition des intrants aux bénéficiaires, la FNPS a opté alors pour la contractualisation avec ses membres que sont les multiplicateurs de semences.

Une étude a alors été initié pour documenter ses différents appuis. Ce rapport présente les résultats de ce processus de contractualisation.

## **II- OBJECTIF DE L'ETUDE**

L'objectif de cette activité est de documenter la création de relations d'affaires formelles entre la FNPS et les multiplicateurs de semences.

## **III- METHODOLOGIE**

### **3.1. Population cible**

Au total, 122 multiplicateurs de semences assurent la production de semences certifiés de soja pour le compte de la FNPS. Dans le cadre de cette étude, 83 semenciers ont été

soumis aux questionnaires élaborés pour la circonstance. Le choix des semenciers-ières enquêtés a été fait sur la base d'une liste pré-existante.

### 3.2. Répartition par sexe des producteurs de semences enquêtés

Au total 79 semenciers et 04 semencières ont été enquêtés avec des proportions respectives de 95% et 5% (voir figure 1).

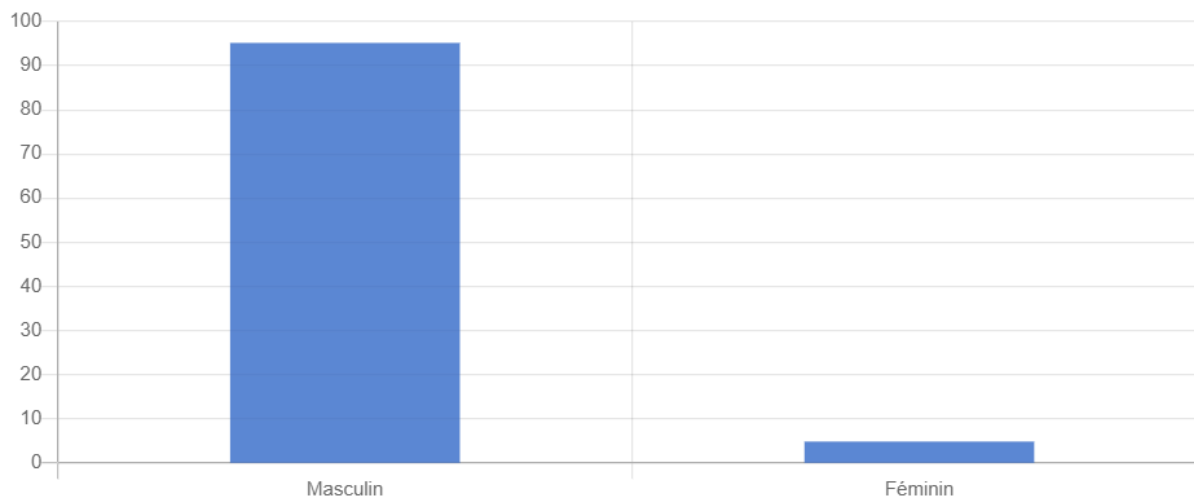


Figure 1 : Synthèse de répartition des semenciers par sexe

### 3.3. Répartition par âge des producteurs enquêtés ont plus de

Sur l'ensemble des personnes enquêtées, 82 % ont plus de 35 ans, 17 % ont entre 25 et 34 ans et 1 % ont entre 15 et 24 ans (voir figure 2 ci-dessous).

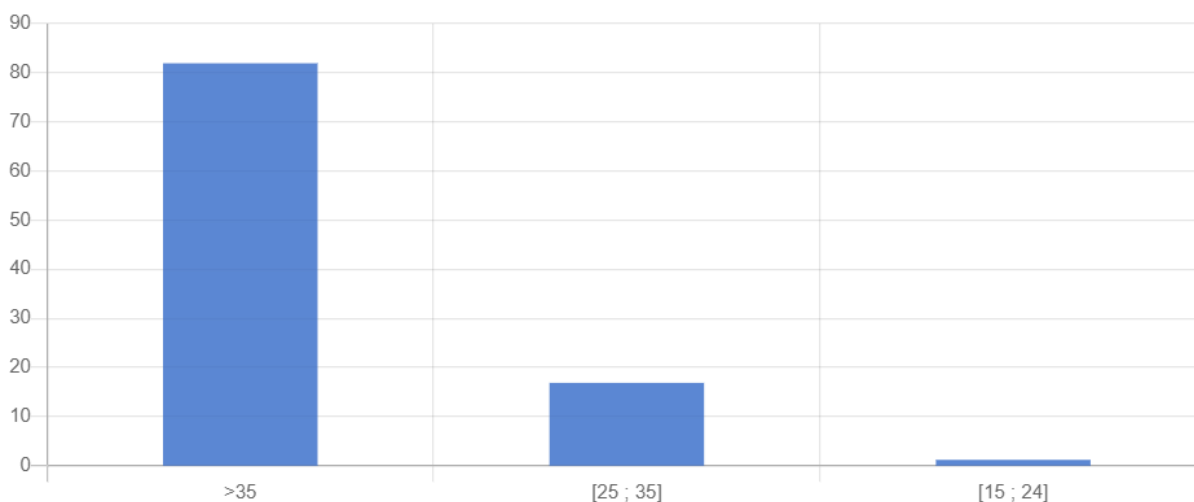
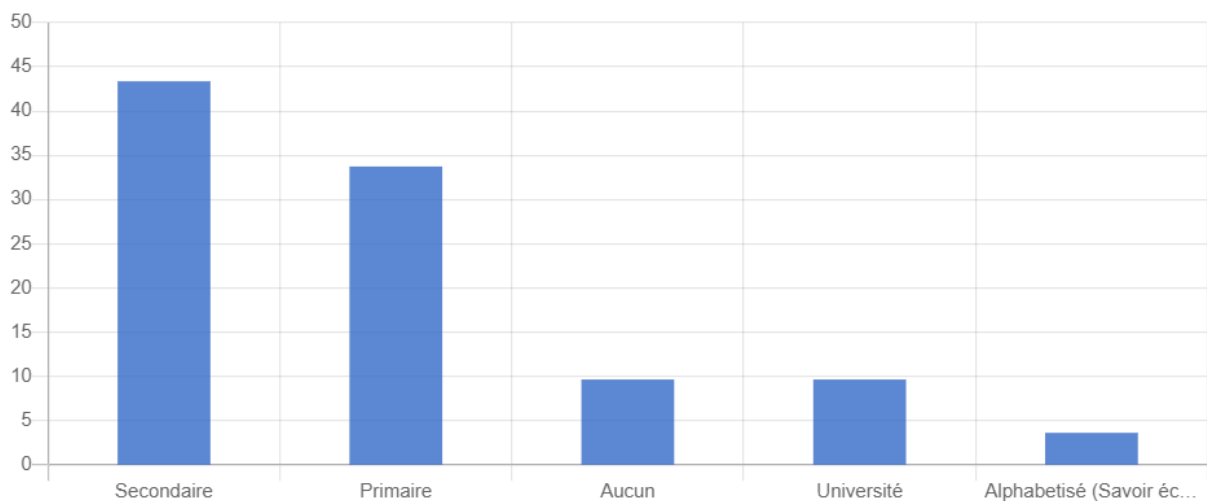


Figure 2 : Synthèse de répartition par tranche d'âge

### 3.4. Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction

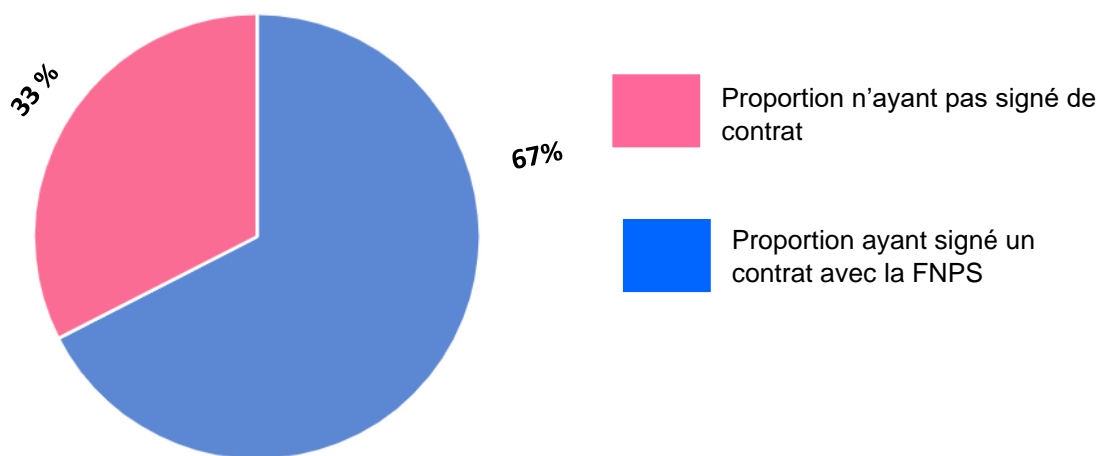
Sur l'ensemble des personnes enquêtées, seulement 10% n'ont aucun niveau d'instruction.



**Figure 3 : Synthèse de répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction**

## IV- RESULTATS

A la question relative à la formalisation des liens d'affaires avec la FNPS, 56 multiplicateurs de semences ont répondu "oui" (voir figure ci-dessous. Cela représente une proportion de 67 %.



**Figure 4 : Proportion ayant formalisé les relations d'affaires avec la FNPS pour la mise à disposition de semences de base**

L'intrant qui a été mis à disposition des multiplicateurs de semences dans le cadre de ces contrats est la semence de base. Cela a été fourni aux multiplicateurs à un prix subventionné de 700 FCFA au lieu de 1000 FCFA lorsque l'achat est fait directement dans les fermes semencières de l'état.

Sur les 56 ayant engagé le contrat avec la FNPS, 22 ont entièrement honoré le paiement soit 39 % des sommes dues contre 25 ayant honoré partiellement leurs dettes soit 45 % et 9 % qui n'ont pas du tout honoré le contrat soit 16 %.

La raison évoquée par l'ensemble des semenciers en contrat avec la FNPS qui n'ont pas honoré leur engagement est l'absence du marché d'écoulement des semences. Ces derniers affirment ne pas avoir écoulé leur stock de semences certifiées de soja produit.

Sur les 56 ayant signé les contrats, 54 multiplicateurs de semences soit 96% estiment que le modèle de contrat est adapté à leur besoins. Le pourcentage restant estime que le contrat devrait s'étendre au-delà de l'approvisionnement en semence de base et concerner aussi l'écoulement de la semence certifiée produite par les multiplicateurs de semences.

## **V- CONCLUSION**

En somme, la formalisation des relations d'affaires entre la FNPS et ses multiplicateurs de semences est utile pour assurer la responsabilisation des semenciers et assurer la disponibilité conséquente de semences certifiées de soja. Cependant les plus grands enjeux demeurent l'accès au marché d'écoulement des semences certifiées produites ; un aspect qui affecte la volonté des semenciers à augmenter leur production.